

Manuel pour les signaleurs de construction routière



Le contenu de la présente publication n'est destiné qu'à des fins d'information générale. La présente publication ne doit pas être considérée comme un guide définitif de la réglementation gouvernementale ou des pratiques et procédures de sécurité. Le contenu de la présente publication était, à notre connaissance, à jour au moment de l'impression. Toutefois, aucune assertion n'est faite concernant l'exactitude ou le caractère complet ou suffisant du contenu. Les règlements et statuts appropriés devraient être consultés. Les lecteurs ne devraient pas agir en se fondant sur les renseignements contenus dans les présentes sans demander de conseils juridiques indépendants spécifiques concernant leur situation particulière. L'Infrastructure Health & Safety Association est heureuse de répondre à des demandes de conseils de la part de particuliers.

© Infrastructure Health & Safety Association, 1981
ISBN 978-1-894761-78-9

Tous droits réservés. La présente publication ne peut pas être reproduite en totalité ou en partie, ni stockée sous une forme matérielle, sans la permission écrite expresse du propriétaire du droit d'auteur.

ÉDITION RÉVISÉE, février 1988
DEUXIÈME ÉDITION RÉVISÉE, août 1991
TROISIÈME ÉDITION RÉVISÉE, juillet 2000
QUATRIÈME ÉDITION RÉVISÉE, avril 2003
CINQUIÈME ÉDITION RÉVISÉE, avril 2006
SIXIÈME ÉDITION RÉVISÉE, novembre 2010
SEPTIÈME ÉDITION RÉVISÉE, avril 2013
HUITIÈME ÉDITION RÉVISÉE, mai 2014

Manuel pour les signaleurs de construction routière

Pour obtenir des renseignements plus complets et détaillés, veuillez consulter la dernière version de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et le *Règlement sur les projets de construction*.

À l'attention des superviseurs :

Les signaleurs doivent recevoir des instructions écrites et verbales concernant leurs tâches.

Le présent manuel est conçu pour vous aider à satisfaire l'exigence relative aux instructions écrites énoncée au paragraphe 69(4).

Un travailleur qui doit diriger la circulation automobile :

- (a) doit être un travailleur compétent;*
- (b) ne peut pas effectuer d'autres tâches tout en dirigeant la circulation automobile;*
- (c) est positionné de telle manière qu'il est mis en danger le moins possible par la circulation automobile; et*
- (d) doit recevoir, par écrit et oralement, des instructions adéquates, dans une langue qu'il comprend, par rapport à la circulation. Ces instructions doivent inclure une description des signaux que le signaleur utilisera.*

De plus, les instructions écrites doivent être conservées sur le site du projet.

Quels sont les objectifs du contrôle de la circulation?

- Protéger les travailleurs de la construction et les automobilistes en contrôlant le flux de la circulation.
- Arrêter la circulation chaque fois que cela est requis par l'avancement du travail. Sinon, maintenir la fluidité de la circulation à une vitesse réduite afin d'éviter les ralentissements et les retards.
- Permettre à la construction de se poursuivre sans danger et de manière efficace.
- Veiller à ce que la priorité de circulation soit accordée au public plutôt qu'à l'équipement de construction.

De quel équipement aurai-je besoin?

Personnel

- Un casque protecteur : CSA classe E, type 1 ou 2; ANSI type I classe E; ou ANSI type II classe E.
- Des bottes de sécurité, avec certification CSA, niveau 1 (écusson triangulaire vert de la CSA à l'extérieur, étiquette rectangulaire verte à l'intérieur).
- Un vêtement, généralement un gilet, couvrant la partie supérieure du corps et satisfaisant aux exigences suivantes :
 - de couleur fluorescente ou orange international
 - deux bandes jaunes verticales de 5 cm de largeur sur le devant, couvrant au moins 500 cm²

- deux bandes jaunes diagonales de 5 cm de largeur sur le dos, format en X et couvrant au moins 570 cm²
- les bandes doivent être rétroréfléchissantes et fluorescentes
- les gilets doivent être ajustables et, s'ils sont fabriqués en nylon, avoir un dispositif de sécurité détachable sur le devant et les côtés.

Nous recommandons que les vêtements satisfassent au moins aux exigences de la classe 2 de la norme Z96-09 de la CSA intitulée High Visibility Safety Apparel.

Panneau

Un panneau utilisé pour diriger la circulation doit être :

- de forme octogonale, de 450 mm de largeur, fixé sur un poteau de 1,2 m de longueur
- fabriqué dans un matériau au moins aussi rigide que le contreplaqué de 6 mm d'épaisseur
- d'un côté, de couleur rouge haute intensité rétroréfléchissant, avec le mot « ARRÊT » imprimé en blanc intensité rétroréfléchissant en lettres de 150 mm de hauteur
- de l'autre côté, de couleur chartreuse microprismatique haute intensité rétroréfléchissant, avec une bordure en forme de losange mesurant au moins 317 mm x 317 mm, avec le mot « RALENTISSEZ » imprimé en lettres noires de 120 mm de hauteur.

La nuit tombée

Le paragraphe 69.1(4) exige le port de bandes argentées rétroréfléchissantes entourant chaque bras et chaque jambe, ou des bandes similaires qui améliorent la visibilité latérale, d'une superficie minimale de 50 cm² par côté.

Les mesures suivantes sont recommandées :

- Portez un casque protecteur doté de ruban réfléchissant.
- Utilisez une lampe de poche dotée d'un cône rouge en plus de la pancarte et de piles de rechange.
- Mettez des feux jaunes clignotants devant votre poste.
- Tenez-vous à un endroit éclairé par un éclairage temporaire, l'éclairage de rue, ou les phares d'un véhicule stationné (soyez complètement éclairé, sans créer de silhouette).

Quelles sont les exigences relatives à un bon signaleur de contrôle de la circulation?

- Être en bonne santé, avoir une bonne vision et une bonne ouïe, et être alerte physiquement et mentalement.
- Avoir un bon jugement et une attitude agréable.
- Être apte à bien évaluer la vitesse et la distance des véhicules qui arrivent.
- Préféablement, avoir un permis de conduire.
- Être capable de fournir des directives simples aux conducteurs, d'expliquer les dangers et de répondre aux questions.
- Aimer, comprendre et respecter les responsabilités du travail.

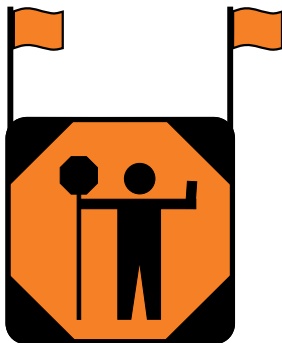
Comment puis-je me préparer pour chaque travail?

Avant de commencer à travailler, assurez-vous de connaître les éléments suivants :

- le type de construction qui aura lieu – par exemple, pavage, installation de conduites, nivelage, coupe et remplissage
- le type d'équipement qui sera utilisé – par exemple, décapeuses, camions, compacteurs et niveleuses
- la manière dont l'équipement sera utilisé – par exemple, traverser la route, sur les accotements, dans les ponceaux ou sur un pont
- si vous devez protéger les travailleurs qui installent des éléments du système de contrôle de la circulation, tels que les panneaux, les délinéateurs, les cônes et les barrières
- toute condition spéciale du contrat relatif à l'utilisation de la route (par exemple, de nombreux contrats interdisent de travailler pendant les heures de pointe dans les zones urbaines)
- le flux de la circulation publique – par exemple, sur une autoroute à deux voies, autour des courbes ou des collines, par détour ou sur une route réduite à une seule voie. La dernière situation est très courante et exige la présence de deux signaleurs afin d'assurer que les véhicules ne circulent pas dans des directions opposées au même moment (page 10). Dans certains cas, lorsque les deux signaleurs ne peuvent pas se voir, un troisième signaleur est nécessaire pour voir les deux autres signaleurs et transmettre des instructions (pages 12-13).

Que devrais-je vérifier tous les jours?

- Assurez-vous que le panneau ARRÊT-RALENTISSEZ est propre, n'est pas endommagé et satisfait aux exigences relatives à la hauteur et à la taille.
- Installez le panneau SIGNALEUR DEVANT à une distance appropriée pour bien avertir les automobilistes.



- Enlevez ou recouvrez tous les panneaux de contrôle de la circulation lorsque les travaux sont finis pour la journée ou que le contrôle de la circulation est temporairement suspendu.
- Discutez des pauses pour les repas, le café et les toilettes avec votre superviseur.

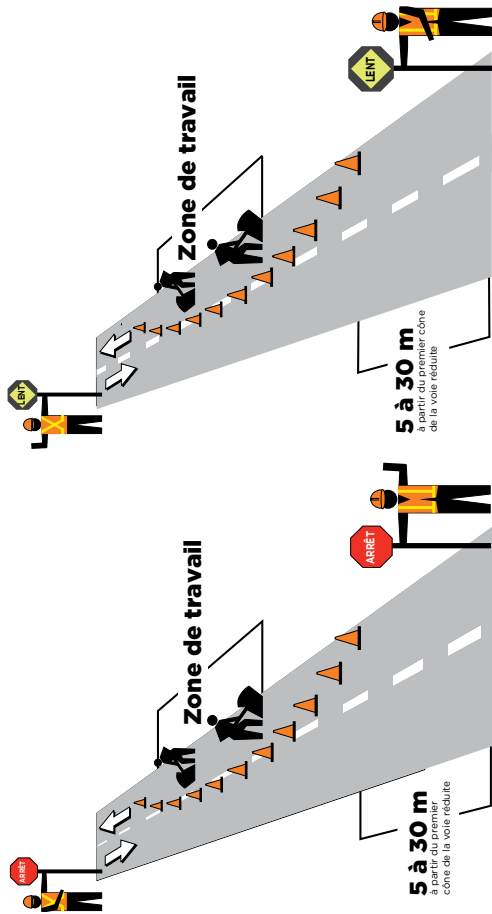
Où dois-je me tenir?

- Tenez-vous à la distance appropriée de la zone de travail. Consultez le tableau à la page 9.
- Ne vous tenez pas sur la partie de la chaussée où les véhicules circulent et faites toujours face à la circulation.
- Soyez toujours alerte. Soyez conscient de la circulation de construction qui vous entoure et à la circulation sur la chaussée.
- Restez seul. Ne laissez pas un groupe se former autour de vous.
- Restez debout à votre poste. Il est dangereux de s'asseoir, car vous devenez moins visible et il est plus difficile pour les automobilistes de vous voir.
- Ajustez les distances en fonction de la route, de la météo et des conditions de vitesse.
N'oubliez pas :
 - La circulation doit avoir suffisamment d'espace pour réagir à vos directives d'arrêt (un véhicule peut avoir besoin d'au moins deux fois la distance normale pour s'arrêter sur des routes mouillées ou glacées).
 - Tenez-vous à un endroit où vous pouvez voir les véhicules qui s'approchent et être vus sur au moins 150 mètres (500 pieds).
 - Évitez d'être frappé par votre propre équipement qui fait marche arrière ou qui avance.

TABLEAU DE POSITIONNEMENT DU SIGNALÉUR DE CONTRÔLE DE LA CIRCULATION

Vitesse réglementaire normale affichée	60 km/h ou moins, une voie ou réduite à une voie		70 à 90 km/h, une voie ou réduite à une voie	
	Réduite	Haute	Réduite	Haute
Distance entre le signaleur et le premier cône de la voie réduite	5 à 10 m	10 à 15 m	15 à 25 m	20 à 30 m

Tableau tiré du *Ontario Traffic Manual, Book 7: Temporary Conditions*, 2014 ed.



Disposition typique sur une chaussée à deux voies

- S'il y a des collines ou des courbes, il faut au moins trois signaleurs ou un autre moyen de communication. Le travail du signaleur situé au milieu consiste à relayer les signaux entre les deux autres signaleurs. (voir les pages 12-13).
- Une fois que votre superviseur vous a affecté à un poste de signaleur, examinez la zone pour trouver des moyens de vous échapper, c'est-à-dire un endroit où vous pouvez aller afin de ne pas être blessé par un véhicule qui se dirige vers vous, si le conducteur a ignoré vos signaux pour une raison quelconque.

Dans un tel cas, protégez-vous en vous écartant du chemin du véhicule, puis avertissez votre équipe.

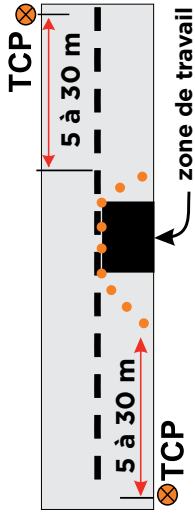
Où est-il interdit pour moi de diriger la circulation?

Selon l'article 69 du Règlement de l'Ontario 213/91, Un travailleur ne doit pas diriger la circulation automobile pour plus d'une voie dans la même direction. a. 69(2)

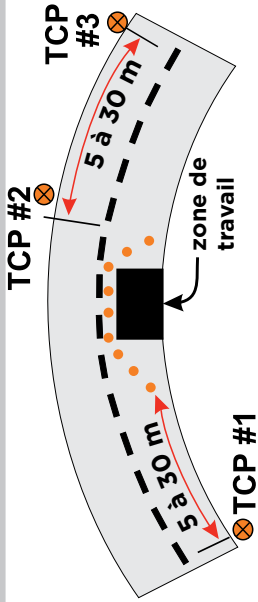
Un travailleur ne doit pas diriger la circulation automobile si la vitesse limite affichée normale de la voie publique est supérieure à 90 kilomètres à l'heure. a. 69(3)

Positionnement des signaleurs

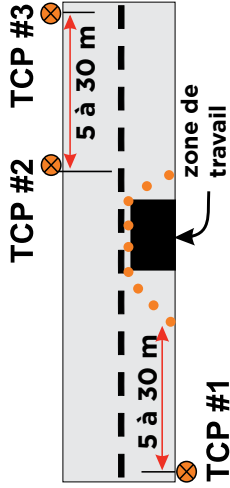
Route droite



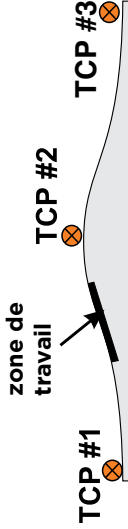
Courbe



Colline



Colline (Section transversale)



REMARQUE : S'il y a des collines ou des courbes, il faut au moins trois signaleurs ou un autre moyen de communication. La responsabilité du signaleur n°2 consiste à relayer les signaux entre le signaleur n° 1 et le signaleur n° 3.

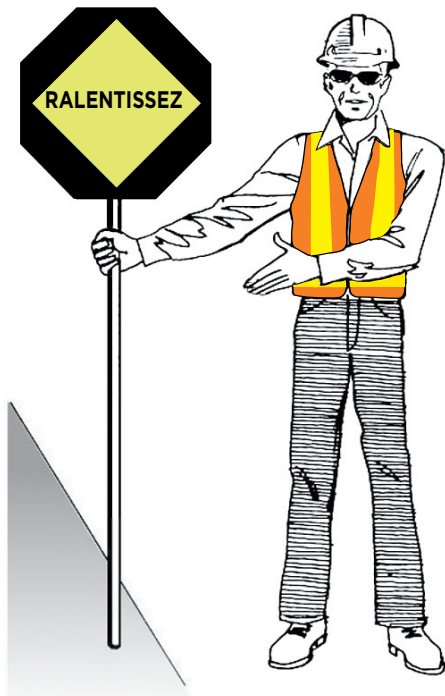
Comment dois-je signaler?

- Utilisez le panneau ARRÊT-RALENTISSEZ et vos bras comme illustré ci-dessous.



Comment dois-je signaler?

- Utilisez le panneau ARRÊT-RALENTISSEZ et vos bras comme illustré ci-dessous.



- Positionnez-vous hors de la zone de la chaussée où circulent les véhicules et tenez fermement votre panneau, afin qu'il soit complètement visible par les véhicules qui arrivent.
- Avertissez les automobilistes bien. Ne montrez pas le panneau ARRÊT lorsque l'automobiliste est trop proche. La distance d'arrêt moyenne pour un véhicule qui se déplace à 50 kilomètres à l'heure (30 milles à l'heure) est de 45 mètres (150 pieds). Les véhicules qui vont plus vite ont besoin d'une plus grande distance pour freiner.
- Lorsque vous montrez le panneau RALENTISSEZ, évitez d'arrêter complètement la circulation. Lorsque les automobilistes ont ralenti, faites-leur signe de continuer à avancer lentement.
- Lorsque vous montrez le panneau ARRÊT, faites des signaux de la main clairs et indiquez où vous voulez que les véhicules s'arrêtent. Lorsque la circulation est arrêtée, vous pouvez vous placer à un endroit sur la route où les automobilistes dans la file peuvent vous voir.
- Avant de commencer à faire avancer les véhicules arrêtés, assurez-vous que la circulation en sens inverse s'est arrêtée et que le dernier véhicule en sens inverse a dépassé votre poste. Ensuite, tournez votre panneau et retournez sur l'accotement de la route.
- Restez alerte, gardez les yeux sur la circulation, et assurez-vous que vos signaux manuels sont nets et positifs.

- Coordonnez vos efforts avec les feux de circulation voisins afin d'éviter les retards, les ralentissements et la confusion inutiles.
- N'utilisez pas de drapeaux pour contrôler la circulation.

Comment puis-je améliorer ma sécurité et celle des autres?

- Ne vous laissez pas distraire en parlant à vos collègues ou aux piétons. Si vous devez parler aux automobilistes, restez à votre poste et limitez la conversation.
- Lorsque vous utilisez des radios bidirectionnelles pour communiquer avec un autre signaleur, prenez les précautions suivantes :
 - Établissez des signaux vocaux clairs pour chaque situation, et respectez-les.
 - Soyez net et positif dans votre discours. - Testez les unités avant le début de votre quart de travail et apportez des piles de rechange.
 - Évitez le bavardage inutile.
 - N'utilisez pas de radios bidirectionnelles dans les zones d'explosion.
- Lorsque deux signaleurs travaillent ensemble, ils doivent toujours être en mesure de se voir afin de coordonner les panneaux ARRÊT-RALENTISSEZ. Les signaux doivent être bien compris par les deux signaleurs. Si vous changez votre panneau d'ARRÊT à RALENTISSEZ ou vice-versa, vous devez le

signaler à l'autre personne en déplaçant le panneau de haut en bas ou d'un côté à l'autre. Cela vous permet d'assurer la coordination du contrôle de la circulation. Les radios bidirectionnelles sont la meilleure façon de communiquer.

Quels sont mes droits prévus par la loi?

Des exigences supplémentaires relatives au contrôle de la circulation sont décrites dans le manuel *Ontario Traffic Manual, Book 7: Temporary Conditions*. Le présent manuel a été mis à jour afin de refléter les changements apportés dans l'édition de janvier 2014 du Livre 7.

Les renseignements qu'il contient s'appliquent à toute personne ou organisation qui assure la construction, l'entretien ou des travaux de services publics sur les routes en Ontario.

En vertu des règlements sur les chantiers de construction afférents à la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*, il est obligatoire que les signaleurs de la circulation routière soient protégés contre les dangers. Cela inclut non seulement les vêtements et l'équipement de protection individuelle, mais également les mesures et les dispositifs qui leur permettent de se protéger contre les dangers présentés par la circulation automobile. La sécurité devrait constituer une préoccupation principale durant la planification de la circulation. Les règlements en vertu de la *Loi sur la santé et sécurité* sont appliqués par le ministère du Travail.

Les modifications apportées au *Code de la route* entrées en vigueur le 31 mars 2006 exigent que les automobilistes respectent le panneau ARRÊT-RALENTISSEZ présenté par le signaleur. En cas de problèmes, suivez ces étapes :

- Signalez les automobilistes dangereux à votre superviseur.
- Conservez un calepin et un crayon pour écrire le numéro de plaque des contrevenants.
- Demandez à votre superviseur d'appeler la police pour obtenir de l'aide lors de situations de circulation difficiles ou inhabituelles.
- Ne tentez jamais d'immobiliser un automobiliste de force et ne dirigez pas votre colère vers les conducteurs.
- Faites toujours preuve de vigilance pour la présence de services d'urgence. Les ambulances, les voitures de police et les véhicules de pompiers ont priorité sur tous les autres véhicules.

N'oubliez pas...

- Faites toujours face aux véhicules.
- Planifiez une voie de sortie.
- Portez des vêtements de protection individuelle.
- Maintenez une bonne communication avec les autres signaleurs.
- Soyez toujours alerte.
- Soyez courtois.

Le contrôle de la circulation est un travail exigeant et souvent ingrat, mais c'est un travail important. Votre réussite dépend en grande partie de votre attitude.

À propos de l'IHSA

L'IHSA a pour vision d'éviter les blessures, les maladies et les décès au travail.

Nous nous impliquons auprès des entreprises membres, des travailleurs et des autres intervenants afin de les aider à améliorer constamment leur rendement en matière de santé et de sécurité. Pour cela, nous fournissons des programmes, des produits et des services efficaces et innovants, spécifiques à chaque secteur.

Infrastructure Health & Safety Association (IHSA)

5110 Creebank Road, Suite 400
Mississauga, Ontario L4W 0A1 Canada
1 800 263-5024 • Téléc: 905 625-8998

Faut-il pas traduire ceci? ihsa.ca

ISBN 9781894761789



9 781894 761789